



Maison des Associations
47, boulevard Quinault
33500 Libourne
Tél : 07 69 32 97 69

Règlement interne des Marches et Randonnées du Club Libournais de la Retraite Sportive

Les objectifs de la randonnée sont de permettre le maintien de la condition physique, la découverte de l'environnement de Libourne et de ses quartiers ainsi que les paysages pittoresques du Libournais.

1. Equipement

Il vous faut un équipement minimum : chaussures de marche (pas de chaussures de ville ni d'espadrilles), un petit sac à dos contenant un complément vestimentaire (vêtement de pluie par temps menaçant, des lunettes de soleil et un couvre-chef par beau temps), une bouteille d'eau, quelques réserves nutritives (barres énergétiques, fruits secs...), quelques pansements.

2. Règles

- Le responsable de la randonnée est le seul maître du parcours. Nul ne peut décider d'un autre cheminement sans son consentement.

- La circulation des piétons, et notamment des randonneurs hors agglomération, doit s'effectuer avec la plus grande prudence pour leur propre sécurité comme pour celle des autres usagers de la route. C'est la raison pour laquelle les articles R.412-34 à R.412-43 du code de la route prévoient une organisation stricte de leur circulation hors agglomération, pour la sécurité de tous.

- L'article R.412-42 dudit code impose la circulation des groupes de piéton sur le bord droit de la chaussée pour des raisons évidentes de sécurité. En effet, la circulation sur le bord gauche de la chaussée d'un ensemble de personnes de la taille d'un grand véhicule s'assimile à la circulation d'un véhicule à contresens.

- De plus il est recommandé d'utiliser en priorité l'accotement quand celui-ci est praticable et d'encadrer le groupe en plaçant un responsable à l'avant et à l'arrière et de prévoir un éclaireur pour les virages. Même le jour, les randonneurs doivent se rendre visibles par le port de vêtements clairs ou de vêtements et accessoires (brassards par exemple) munis de bandes fluorescentes le jour. Les animateurs mais aussi tous les randonneurs peuvent porter un gilet (jaune, orange...) qui leur permettent d'être vus, de loin, par les automobilistes.

- Pour les traversées de route, c'est le guide qui donne le signal aux marcheurs groupés à cet effet.
- Le trottoir sera toujours favorisé même s'il est situé sur le côté gauche de la route.
- Le rythme de la randonnée est donné par le responsable. Toutefois ceux qui ont un pas plus rapide doivent rester en vue du groupe et attendre au premier croisement rencontré.
- L'animateur prévoit des regroupements régulièrement et c'est lui qui donne le signal de départ après un repos significatif des derniers arrivés.
- En cas d'incident ou d'accident tout le groupe s'arrête. Le responsable décide alors de la conduite à tenir et chacun doit s'y conformer.
- Le randonneur ne doit jamais rester ou partir seul. S'il doit s'isoler, il prévient l'animateur ou à défaut d'autres participants et laisse son sac à dos, bien visible, au bord du chemin.
- Chacun aura à coeur de respecter l'environnement en évitant de prélever fleurs et plantes de manière abusive. Tout déchet (emballages, bouteille vide) doit être mis dans le sac à dos et non jeté dans la nature.
- Le programme des parcours est indiqué par avance aux adhérents. Ceux qui pratiquent déjà ces parcours et qui connaissent d'autres possibilités de cheminement peuvent faire des propositions à l'animateur mais plus d'une semaine avant la date fixée pour que l'animateur puisse reconnaître le parcours envisagé.

3. Assurance responsabilité civile

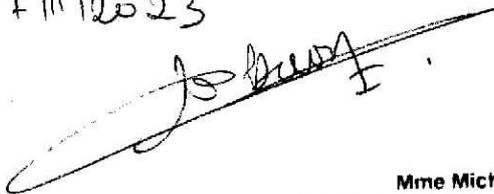
- Le club est assuré auprès de la MAIF dont les références se trouvent sur la licence remise aux adhérents.

4. Covoiturage

- Il est convenu que chaque personne transportée jusque'au lieu de départ de la randonnée participera aux frais de transport à hauteur de 1 euro.

L'adhérent marcheur-randonneur du Club Libournais de la Retraite Sportive pratiquant cette activité s'engage à respecter les consignes de ce règlement interne du randonneur.

Le 7/11/2023



Mme Michèle GERMON
Présidente du Club Libournais de la Retraite Sportive
47 Boulevard de Quinaut 33500 LIBOURNE
Mail: micgermon@gmail.com
☎ 07 69 32 97 69